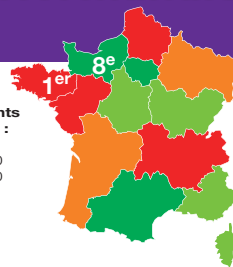


Effectifs salariés
des établissements
agroalimentaires :

- > 40 000
- 30 000 à 40 000
- 20 000 à 30 000
- < 20 000



L'agroalimentaire : près de 25 500 emplois en Normandie

La Normandie est une importante région agroalimentaire. La filière, fortement influencée par l'amont agricole, s'appuie sur un dense tissu de PME dynamiques souvent d'origine familiale, mais aussi sur de grandes entreprises nationales ou internationales ainsi que sur des sociétés coopératives positionnées en aval des principales productions agricoles de la région.

En Normandie, les 630 entreprises agroalimentaires occupent 15 % de l'emploi industriel régional et réalisent 17 % du chiffre d'affaires industriel régional, via leurs 827 établissements. Situées au plus près des zones de production agricole, ces IAA permettent de maintenir de l'emploi en zone rurale et jouent un rôle capital dans l'équilibre du territoire.

Elles réalisent un chiffre d'affaires de 6,3 milliards d'euros (dont 1,1 milliard à l'export) ce qui positionne la Normandie à la 9^e place (sur 13 nouvelles régions métropolitaines), avec 5,7 % du chiffre d'affaires des IAA de France métropolitaine, notamment derrière la Bretagne (1^{re} région avec 17,3 % du CA des IAA) et les Pays de la Loire (2^e région avec 12,6 % du CA des IAA).

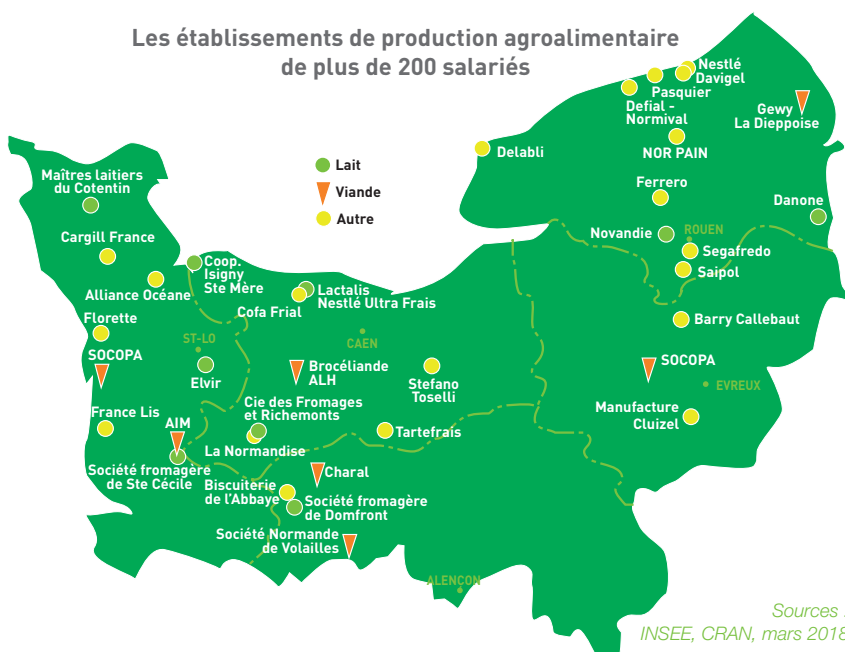


Lait et viande : les deux piliers de l'agroalimentaire normand

Dans les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, la filière agroalimentaire est principalement axée sur la transformation des matières premières agricoles produites localement, à savoir le lait et la viande. Une partie de ces produits transformés bénéficie d'ailleurs d'une AOC/AOP qui ancre la production au territoire. Des filières innovantes complètent cette offre : salades 4^e gamme, plats cuisinés, produits traiteur de la mer, produits sucrés.

Dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime, du fait de l'activité portuaire du pôle Rouen/Le Havre, l'activité agroalimentaire est essentiellement orientée vers les produits d'épicerie et la transformation de matières premières importées (chocolat, thé, café...). La filière céréalière normande est également tournée vers l'export, le port de Rouen est le 1^{er} port européen exportateur de céréales.

Les établissements de production agroalimentaire
de plus de 200 salariés



Sources :
INSEE, CRAN, mars 2018

De moins en moins d'entreprises indépendantes et régionales

De grandes entreprises privées ont des établissements implantés en Normandie : Lactalis, Nestlé, Danone, Bel, la Compagnie des Fromages-Richemonts, Novandie... pour le secteur laitier ; Bigard-Charal-SOCOPA et ELIVIA... pour la viande bovine ; SNV-LDC pour les volailles ; Ferrero et Barry Callebaut pour le chocolat ; Legal et Segafredo Zanetti pour le café...

La région compte également diverses coopératives positionnées en aval des principales productions agricoles de la région. Elles peuvent être multi-filières comme AGRIAL avec ses branches

boissons, légumes, lait et viandes ou spécialisées sur une filière comme Isigny-Sainte-Mère, les Maîtres Laitiers du Cotentin... pour le secteur laitier.

Les centres de décision sont de plus en plus localisés hors du territoire d'implantation des établissements de production (notamment en Ile de France). Chaque année apporte son lot de restructurations, de fermetures de sites ou de rachats d'entreprises régionales, les filières sont de plus en plus dépendantes de stratégies qui dépassent le cadre de la Normandie.



Des exportations à développer

En France, les exportations représentent un débouché important pour les secteurs agricoles et agroalimentaires. En 2016, l'excédent français des échanges agricoles et agroalimentaires atteint 7,6 milliards d'euros (en baisse de 3 milliards d'euros par rapport à 2015). L'Union européenne demeure la principale destination des produits hexagonaux exportés.

L'excédent des échanges des produits agricoles bruts s'élève à 0,2 milliard d'euros en 2016 (contre 2,6 milliards d'euros en 2015) : la baisse des exportations de céréales due à une très mauvaise récolte explique une large part de la chute de l'excédent de produits bruts.

L'excédent des échanges des produits alimentaires transformés s'élève à 7,4 milliards d'euros en 2016 (contre 8 milliards d'euros en 2015) : la dégradation de la balance des produits transformés résulte de la hausse des importations, alors que les exportations restent stables.

Les entreprises agroalimentaires normandes réalisent, en moyenne, 18 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation (livraisons intracommunautaires comprises). L'Europe reste le principal client des IAA normandes. Mais leur taille limitée est souvent un handicap pour s'ancrer sur le marché international.

Les professionnels de l'agroalimentaire normand peuvent se regrouper dans le but d'exporter. Des opérations collectives sont notamment organisées par le service agroalimentaire et proximité de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie, en France et à l'étranger : salons, accueil de délégations d'acheteurs, rencontres d'affaires, missions de prospection dans des pays ciblés...



En 2016, la Normandie compte 435 entreprises de transformation agroalimentaires qui ont notifié une activité en agriculture biologique auprès de l'Agence Bio (+ 8 % par rapport à 2015).

Retrouvez l'actualité sur notre site

www.chambre-agriculture-normandie.fr/panorama-industries-agroalimentaires-normandie/

Sources :

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt : panorama des industries agroalimentaires - Edition 2016

INSEE : fichier SIRENE